

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01273 Numéro SIREN : 405 006 610 Nom ou dénomination : AYH

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 7575

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/06/2019

Numéro de dépôt : 2019/7575

Déposant :

Nom/dénomination : AYH

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 405 006 610

N° gestion : 1996 B 01273



COMPTES ANNUELS**2018****Période du 01/10/2017 au 30/09/2018****SAS A Y H**

71 rue Etienne Dolet
94140 ALFORTVILLE

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

13 rue Auber tél : 01 44 51 51 44
75009 PARIS fax : 01 45 88 68 04



[Handwritten signature]

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8



J. H. L.

COMPTES ANNUELS**2018****Période du 01/10/2017 au 30/09/2018****Comptes annuels**

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	582	236	346	540
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 044		3 044	3 534
Créances rattachées aux participations	208 181		208 181	110 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	211 807	236	211 571	114 075
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	6 172	6 169	3	758
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	185 186		185 186	202 383
Disponibilités	97 121		97 121	215 745
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	288 479	6 169	282 310	418 886
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	500 286	6 405	493 881	532 960
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



[Signature]

Bilan Passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	375 000	375 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	37 500	37 500
Réserves statutaires ou contractuelles	2 984	22 037
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-93 224
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	47 145	167 921
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	462 629	509 234
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 905	2 005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 680	1 680
Dettes fiscales et sociales	27 667	20 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	31 252	23 726
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	493 881	532 960
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	31 252	23 726
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		2 800
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		600
Chiffre d'affaires net		3 400
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		3 335
Autres produits		49
Total I		6 784
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	5 123	9 255
Impôts, taxes et versements assimilés	371	636
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	194	42
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	478	5 691
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	
Total II	6 168	15 625
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 168	-8 840
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	58 181	173 089
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 308	4 834
Total V	61 489	177 923
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	61 489	177 923
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 321	169 082



Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 578	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 578	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	490	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	490	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 088	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	9 264	1 161
Total des produits (I+III+V+VII)	63 067	184 707
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 922	16 786
BENEFICE OU PERTE	47 145	167 921
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



[Signature]



[Handwritten signature]

COMPTES ANNUELS**2018****Période du 01/10/2017 au 30/09/2018**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A Y H

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 493 881 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 47 145 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



O A Y H

Société Par Actions Simplifiée au capital de 375 000.00 €

Siège social : 71 rue Etienne Dolet

94140 ALFORTVILLE

405 006 610 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

et le trente et un mars, à dix heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 1er mars 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

YOUSRY AYAD préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 12 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, La liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,

Page 1 sur 3



- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et approuvé les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 47 145 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 47 145.00 € |
| - Une somme de | 47 145.00 € |
- affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".
qui s'élèvera à 47 145.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2017

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué :..... | 93 750.00 € |
| soit, par titre : | 7.50 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 93 750.00 € |

Exercice : 30/09/2016

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| - Dividende global distribué :..... | 0.00 € |
| soit, par titre : | 0.00 € |

Exercice : 30/09/2015

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Dividende global distribué :..... | 150 000.00 € |
|-------------------------------------|--------------|

Page 2 sur 3



soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	150 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

Un associé

Page 3 sur 3



A Y H

Société Par Actions Simplifiée au capital de 375 000.00 €

Siège social : 71 rue Etienne Dolet

94140 ALFORTVILLE

405 006 610 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Autres immobilisations corporelles	346.00	540.43	-35.98
Total des immobilisations corporelles	346.00	540.43	-35.98
Autres participations	3 044.00	3 534.28	-13.87
Créances rattachées aux participations	208 181.00	110 000.00	89.26
Total des immobilisations financières	211 225.00	113 534.28	86.05

Page 1 sur 7



TOTAL ACTIF IMMOBILISE	211 571.00	114 074.71	85.47
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances	3.00	758.00	-99.60
Créances	3.00	758.00	-99.60
Valeurs mobilières de placements	185 186.00	202 383.00	-8.50
Disponibilités	97 121.00	215 744.70	-54.98
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	282 307.00	418 127.70	-32.48
TOTAL ACTIF CIRCULANT	282 310.00	418 885.70	-32.60
TOTAL ACTIF	493 881.00	532 960.41	-7.33
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	375 000.00	375 000.00	0.00
Réserve légale	37 500.00	37 500.00	0.00
Réserves statutaires ou contractuelles	2 984.00	22 036.93	-86.46
Report à nouveau	0.00	-93 223.70	-100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 145.00	167 921.05	-71.92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	462 629.00	509 234.28	-9.15
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	1 905.00	2 005.00	-4.99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 680.00	1 680.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	27 667.00	20 041.13	38.05
TOTAL DETTES	31 252.00	23 726.13	31.72
TOTAL PASSIF	493 881.00	532 960.41	-7.33

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	.00	3 400.00	-100.00
Coût des achats et charges externes	5 123.00	9 255.06	-44.65
VALEUR AJOUTEE	-5 123.00	-5 855.06	12.50
Impôts, taxes et versements assimilés	371.00	636.00	-41.67
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-5 494.00	-6 491.06	15.36
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	.00	3 335.35	-100.00

Page 2 sur 7



[Handwritten signature]

Autres produits	.00	48.76	-100.00
Dotations aux amortissements et provisions	672.00	5 733.07	-88.28
Autres charges	2.00	.46	334.78
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 168.00	-8 840.48	30.23
Résultat financier	61 489.00	177 922.53	-65.44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	55 321.00	169 082.05	-67.28
Résultat exceptionnel	1 088.00	.00	100.00
Impôt sur les bénéfices	9 264.00	1 161.00	697.93
RESULTAT NET COMPTABLE	47 145.00	167 921.05	-71.92

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 0.00 € contre 3 400.00 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 100.00 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 6 168.00 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 672.00 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -6 168.00 € contre -8 840.48 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 30.23 %.

Le résultat financier, d'un montant de 61 489.00 €, contre 177 922.53 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 55 321.00 €, contre 169 082.05 € au 30 septembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 1 088.00 €, contre 0.00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 9 264.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 47 145.00 €, représentant 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -71.92 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 167 921.05 €, soit 4938.85 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à	61 à	91 et plus	Total (1 jour		0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à	61 à	91 et	Total (1 jour et

Page 3 sur 7



[Signature]

			60	90		et +)			60	90	plus	+))	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner							Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées													
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice							Ne pas renseigner						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												



Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.



[Signature]

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 47 145€, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	47 145.00 €
- Une somme de	47 145.00 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à 47 145.00 €	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2017

- Dividende global distribué :	93 750.00 €
soit, par titre :	7.50 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	93 750.00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué :	150 000.00 €
soit, par titre :	12.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	150 000.00 €

Page 6 sur 7



Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

Page 7 sur 7

